



FO Justice PJJ revendique

l'accès à la catégorie A+ pour les DS :

La Chancellerie estime nos arguments légitimes.

Le 24 février 2026 une délégation **FO Justice PJJ** composée notamment de directrices de service de la Protection judiciaire de la jeunesse a été reçue à la Chancellerie par le conseiller du garde des Sceaux en charge de la justice des mineurs en présence du directeur national de la PJJ monsieur LESUEUR et du sous-directeur des ressources humaines.

Cette audience a permis de porter auprès du ministère nos revendications pour l'accès au statut de catégorie A+ et une revalorisation de la grille indiciaire.

➤ **FO Justice PJJ a rappelé** que les missions et les responsabilités des DS PJJ ont considérablement évolué : pilotage budgétaire et partenarial complexe, exposition accrue aux risques juridiques et sécuritaires, responsabilité pénale directe, gestions multisites, et mise en œuvre de réformes majeures telles que le CJPM ou la transformation des CEF et des UEHC en UJPE.

➤ **FO Justice PJJ a souligné** les incohérences statutaires et hiérarchiques actuelles au sein du ministère de la justice. Pour rappel, les Directeurs de Service exercent des fonctions de management, de conception et de pilotage comparables à celles des autres cadres A+ du ministère. **De plus, les DS sont en permanence exposés aux devoirs de réactivité, de sécurisation des biens et des personnes, de maîtrise des risques et de responsabilités majeures, qui sont devenus la norme et qui sont les marqueurs de l'encadrement supérieur.**

Le passage en A+ constituerait une mesure d'équité, de reconnaissance et d'attractivité, permettant de fidéliser les cadres de direction, de renforcer leur autonomie dans un contexte d'élargissement des responsabilités, et d'inscrire pleinement la PJJ dans la dynamique interministérielle engagée dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique.

FO Justice PJJ a insisté sur le fait que les DS PJJ assument déjà sans la reconnaissance statutaire équivalente des fonctions propres à l'encadrement supérieur.

▶ **FO Justice PJJ a appelé** la Chancellerie et la direction de la PJJ à reconnaître les enjeux forts, l'expertise, la technicité et l'engagement de ces directrices et directeurs au service d'une mission régaliennne essentielle.

▶ **Le cabinet du Garde des Sceaux a reconnu la légitimité des revendications portées par FO Justice PJJ. A ce titre, ils se sont engagés à défendre auprès de Bercy une enveloppe budgétaire pour permettre une revalorisation statutaire.**

▶ **De plus, Notre Organisation Syndicale a obtenu la mise en place de groupes de travail afin d'aborder en profondeur les grilles indiciaires et le règlement d'emploi.**

FO Justice PJJ continuera à revendiquer l'obtention de la catégorie A+ et nous poursuivrons avec détermination notre action pour défendre les intérêts, la reconnaissance et la valorisation des Directeurs de la PJJ.

